Le Chili gracie les prisonniers de la révolte populaire



Santiago du Chili, 2 août (RHC) Les proches des personnes arrêtées à la suite des manifestations populaires qui ont éclaté au Chili en octobre 2019, ont assuré qu'elles continueront à exiger l'approbation d'une grâce qui stagne aujourd'hui au Congrès national.

Dans des déclarations recueillies par Biobio.cl, Jaime Fuentes, porte-parole de l'Assemblée nationale des familles des prisonniers politiques de la révolte, a déclaré que si le projet de loi prévoyant la grâce n'est pas adopté, les manifestations se multiplieront dans les rues du pays.

La semaine dernière, des centaines de personnes ont manifesté dans plusieurs endroits du centre de cette capitale. Il y a eu plusieurs blessés parmi les civils et les carabiniers et un nombre indéterminé de personnes arrêtées à la suite de violents affrontements avec les forces de police.

Selon des sources, les familles ne demandent la libération que de jeunes qui n'ont pas de casier judiciaire, qui n'ont pas commis de délit et qui ont été arrêtés uniquement pour avoir exercé leur droit de manifester.

Il a ajouté que la violence des manifestations les plus récentes est le résultat de la colère qui s'est accumulée face à l'injustice qui est commise contre ces jeunes et à l'impunité qui prévaut au contraire à l'égard des agents de l'État qui ont commis des violations des droits de l'homme.

La question controversée occupe de plus en plus de place dans l'agenda politique où les forces de droite ont serré les rangs aux côtés du gouvernement pour rejeter toute mesure conduisant à la libération des soi-disant prisonniers de la révolte.

L'argument répété est que ces jeunes, pour la plupart, ont commis des délits et ont donc été sanctionnés par les tribunaux, mais en réalité beaucoup d'entre eux sont placés en détention provisoire sans procédure régulière, comme le signalent leurs proches.

Au Congrès, une partie des parlementaires considère que l'adoption d'une loi de grâce serait une issue politique nécessaire à un problème qui reste latent malgré tout le temps qui s'est écoulé depuis l'explosion sociale du 18 octobre 2019.

Même la majorité des 155 membres de la Convention constitutionnelle qui rédigera la nouvelle grande charte se sont prononcés en faveur de la libération des prisonniers et de l'approbation d'une grâce pour ceux qui n'ont pas commis de délits, comme ils l'ont exprimé dans une déclaration.

À cet égard, ils affirment que c'est un contresens que des jeunes qui, par leur participation aux manifestations, ont aidé le pays à se doter d'une nouvelle constitution restent en prison.

C'est précisément cette semaine que la Commission de la Constitution du Sénat devra se prononcer sur le projet de loi d'amnistie, qui a déjà été approuvé par les commissions des droits de l'homme et de la sécurité de cette instance législative.

Source Prensa Latina

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/265872-le-chili-gracie-les-prisonniers-de-la-revolte-populaire



Radio Habana Cuba